

À une séance générale du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 8 février 2011 à 13 h à l'hôtel de ville de Piedmont, sis au 670, Principale, à Piedmont, sous la présidence du préfet, M. Charles Garnier, étaient présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Jean-Pierre Nepveu	Estérel
Luc Lamond	Lac-des-Seize-Îles
Tim Watchorn	Morin-Heights
Clément Cardin	Piedmont
Réjean Gravel	Saint-Adolphe-d'Howard
Réjean Charbonneau	Sainte-Adèle
Claude Ducharme	Sainte-Anne-des-Lacs
Linda Fortier	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Michel Lagacé	Saint-Sauveur
André Genest	Wentworth-Nord

Assistaient également à l'assemblée, Me Yvan Genest directeur général et Mme Catherine Legault, adjointe à la direction de la MRC des Pays-d'en-Haut

---

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM 12-02-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Gravel, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les ajouts suivants :
  5. B) 1. Saint-Adolphe-d'Howard : règlements nos 634-8, 635-2, 636-1 et 637-3
  11. A) MFRN : consultation, chemin de la colonisation à Sainte-Adèle
  11. B) Appui à la CRÉ
  11. C) Appui à la maison de soins palliatifs *Palliacco*
  11. D) Appui à la ville de Saint-Sauveur : terrain proposé à la SQ
  11. E) Opposition à la fermeture du point de service du CLSC à Morin-Heights

ADOPTÉE

### 2. APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

#### A) Assemblée régulière du 11 janvier 2011 :

CM 13-02-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le procès-verbal de l'assemblée du 11 janvier 2011 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

### 3. SUIVI DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

#### A) Rencontre avec le Service de Protection Canine des Monts :

Le 11 janvier 2011, une première rencontre du comité ad hoc composé de M. Charles Garnier, préfet, Mme Linda Fortier, mairesse et MM. Réjean Charbonneau, Tim Watchorn, Clément Cardin, maires, accompagnés de Me Yvan Genest ainsi que du directeur du service de police de la ville de Sainte-Adèle, M. Gary Moore, s'est tenue. Ce comité était chargé de rencontrer la firme responsable auprès des municipalités locales de la MRC faisant affaires avec le SPCM chargée de recueillir les animaux abandonnés et/ou en fuite, afin d'obtenir leur version des faits relativement à de supposés cas de maltraitance d'animaux (2) et de faire des recommandations, s'il y a lieu, afin d'empêcher la répétition de telles situations.

Lors de la deuxième rencontre dudit comité (21-01-2011), en présence des représentants du SPCM, Mme Mireille Bélisle et M. Jean-Gilles Bélisle, ceux-ci ont fait état de la qualité des services rendus, au cours des 25 dernières années, par leur firme auprès des municipalités qu'ils desservent, se disant également étonnés des cas de maltraitance qu'on semble leur attribuer.

Suite aux conclusions dudit comité, les membres du conseil adoptent la résolution suivante :  
Recommandations du comité ad hoc sur la protection et le contrôle des animaux

ATTENDU les présumés cas de maltraitance d'animaux rapportés en assemblée ;

ATTENDU QUE suite à ces allégations, un comité ad hoc composé de M. Charles Garnier, préfet, Mme Linda Fortier, mairesse et MM. Réjean Charbonneau, Tim Watchorn, Clément Cardin, maires, accompagnés de Me Yvan Genest ainsi que du directeur du service de police de la ville de Sainte-Adèle, M. Gary Moore, a formulé des recommandations présentés à ce conseil ;

ATTENDU QUE le Service de protection canine des Monts (SPCM) est mandaté par plusieurs de nos municipalités locales pour assurer le contrôle et la protection des animaux ;

CM 14-02-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Gravel, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut recommande :

- a) Aux municipalités locales de se munir d'un devis bien élaboré lors d'un appel d'offres pour l'obtention de tels services (voir le récent devis de la ville de Sainte-Adèle).
- b) Que tout nouveau devis respecte le projet de loi C-50 Loi modifiant le Code criminel en matière de cruauté envers les animaux.
- c) Que toute firme offrant pareil service fournisse à son employé en charge, un téléphone cellulaire afin qu'il puisse être rejoint 24h/par jour, 7 jours par semaine.
- d) Que la population puisse avoir accès à un site WEB afin de pouvoir vérifier les animaux recueillis par la firme.
- e) Que le local de la firme où sont gardés les animaux recueillis soit accessible à la population aux heures normales de bureau.

ADOPTÉE

#### 4. CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DES PAYS-D'EN-HAUT

##### A) Rapport d'activités :

M. Stéphane Lalande, directeur général du CLD des Pays-d'en-Haut dépose et commente son rapport d'activités mensuel et mentionne l'innovation apportée au *Guide du Visiteur* avec l'introduction d'un code à barres 2D permettant d'en faire la lecture à partir d'un téléphone de nouvelle génération et d'accéder directement au vidéo des Pays-d'en-Haut et à notre site Internet.

M. Lalande souligne également que la prochaine AGA du CLD se déroulera le 19 avril prochain au complexe Estérel, Suites, SPA et Lac.

#### 5. AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

##### A) Rapport d'activités du coordonnateur à l'aménagement :

M. André Boisvert, coordonnateur à l'aménagement dépose son rapport d'activités mensuel.

##### B) Conformité au schéma d'aménagement :

1. Saint-Adolphe-d'Howard : règlements 634-8, 635-2, 636-1 et 637-3 :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut doit approuver un règlement modifiant le plan d'urbanisme et, en vertu de l'article 137.3, un règlement modifiant le règlement de zonage, de lotissement, de construction, le règlement prévu à l'article 116, sur les plans d'aménagement d'ensemble, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ou celui sur les ententes relatives à des travaux municipaux des municipalités relevant de sa juridiction ;

ATTENDU QUE ladite approbation est fonction de la conformité du plan et des règlements d'urbanisme susmentionnés, ainsi que toute modification ultérieure à leur être apportée, aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

ATTENDU QU'en vertu des mêmes articles de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier de la MRC des Pays-d'en-Haut doit délivrer un certificat de conformité à l'égard du ou des règlements modifiant le plan ou les règlements d'urbanisme des municipalités lorsqu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu 1<sup>er</sup> février 2011, les documents Règlements modifiant les règlements de zonage, de lotissement, de construction et sur les permis et certificats, portant les numéros 634-8, 635-2, 636-1 et 637-3, adoptés par le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, les 17 décembre 2010 et 21 janvier 2011;

ATTENDU QUE d'après un rapport d'analyse établi par le coordonnateur à l'aménagement, lesdits documents se révèlent conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut et aux dispositions du document complémentaire l'accompagnant ;

CM 15-02-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Charbonneau, maire de la ville de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE les documents Règlements nos 634-8, 635-2, 636-1 et 637-3 modifiant les règlements de zonage, de lotissement, de construction et sur les permis et certificats sont certifiés conformes au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

**C) Rapport d'activités du conseiller en environnement :**

Dépôt est fait du rapport d'activités de M. Joël Badertscher, conseiller en environnement pour la période du 6 janvier au 3 février 2011.

**D) Dates de réunion du comité Aménagement – Environnement :**

M. André Boisvert informe les membres du comité Aménagement – Environnement des dates de réunions du comité Aménagement – Environnement, soit les 1<sup>er</sup> mars, 31 mai, 30 août et 29 novembre 2011, à 9h30, aux bureaux de la MRC des Pays-d'en-Haut.

**E) Population 2011 :**

Les membres du conseil prennent connaissance d'un document dénombrant la population de la MRC des Pays-d'en-Haut, qui, selon le décret 1069-2010 de la Gazette Officielle du Québec (29 décembre 2010), s'établit à 39 464 résidents permanents.

**F) Autorisation de signer – Programme d'aide financière au fonctionnement des MRC :**

Me Yvan Genest, directeur général faisant état du caractère restrictif du Programme d'aide financière au fonctionnement des MRC nommé « *Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007 à 2013* » imposé aux MRC, dépôt est donc fait d'un projet de résolution demandant à nos unions municipales de se pencher sur la question et de faire des recommandations au gouvernement en ce sens afin d'en simplifier l'application.

La résolution suivante est donc adoptée :

ATTENDU la signature d'une « *Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013* »;

ATTENDU QUE, selon cette entente, le MAMROT veut qu'on ne tienne compte, concernant nos responsabilités, que des lois relevant de son ministère, alors que nous savons pertinemment que le fonctionnement général d'une MRC se fait en fonction de bien d'autres lois provenant d'autres ministères;

ATTENDU qu'une MRC peut se qualifier, entre autres, pour les activités d'élaboration d'un énoncé de vision stratégique (mais uniquement pour les MRC dont le schéma d'aménagement révisé est entré en vigueur avant décembre 2002) et de révision de son schéma d'aménagement (que le projet de loi qui remplacera la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme actuelle veut abolir);

ATTENDU qu'avec l'échéancier proposé, la MRC doit dans les moindres détails, mais sans dépasser le montant de la subvention, étayer les coûts reliés pour chacune des activités prévues et celles-ci doivent être prouvées par une pièce justificative;

CM 16-02-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut demande aux unions municipales (Fédération québécoise des municipalités et Union des municipalités du Québec) de rencontrer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, afin de dénouer cette difficulté administrative concernant le financement du fonctionnement des MRC.
2. QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise :
  - ◆ au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard ;
  - ◆ aux députés David Whissell (Argenteuil) et Claude Cousineau (Bertrand) ;
  - ◆ à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) ;
  - ◆ à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;
  - ◆ aux MRC du Québec.

ADOPTÉE

## 6. RAPPORTS

### A) Chargée de développement rural :

#### 1. Rapport d'activités :

Mme Alison Drylie, agente rurale, dépose par le biais des documents transmis aux membres du conseil, son rapport d'activités pour la période du 22 novembre 2010 au 3 février 2011.

#### 2. Démarche Municipalité amie des aînés (MADA) : demande de soutien au ministère de la Famille et des Aînés :

Mme Alison Drylie informe les membres du conseil de la nécessité, pour ce programme, que d'ici à la fin du mois de mars 2011, chaque municipalité remplisse le formulaire de demande de financement et adopte une résolution en ce sens, afin que la MRC puisse bénéficier de la subvention pouvant aller jusqu'à 120 000 \$.

#### 3. Culture et patrimoine :

Les membres du conseil prennent connaissance des comptes-rendus du comité culturel du 27 octobre 2010 et 24 janvier 2011 ainsi que de la date limite pour présenter un projet dans le cadre du fonds culture et patrimoine, soit le 3 mars 2011, 16h.

#### 4. Fonds de la Ruralité : fonds réservés pour l'Interconnexion :

Tenant compte de l'adoption du règlement no 239-2010 (réserve financière), Mme Alison Drylie fait état de la méthode proposée de distribution des sommes prévues au fonds de la Ruralité pour 2011-2012, à savoir :

- Le montant de base (209 641.61 \$) réservé aux projets locaux, émanant des municipalités, des organismes à but non lucratif, coopératives et des organismes des réseaux de l'éducation, de la santé, de la culture, de l'environnement, du patrimoine ou des services sociaux couvrant en tout ou en partie la MRC des Pays-d'en-Haut sera amputé d'un montant de 60 038.69 \$ dans le cadre de la réserve financière du projet de l'interconnexion. Le montant disponible en 2011-2012 dans le cadre de l'appel de projets sera de 149 602, 92 \$.
- Le montant supplémentaire (114 961.31 \$) sera entièrement versé à la réserve financière du projet de l'interconnexion. Il n'y aura donc pas de fonds dédié au financement des projets supra locaux pendant l'année en cours.
- Le montant total consacré à la réserve financière du projet de l'interconnexion sera de 175 000 \$ en 2011-2012.

#### Nouvelle répartition des fonds de la Ruralité tenant compte de la réserve financière (règlement n° 239-2010)

ATTENDU le dépôt des recommandations du comité consultatif d'orientation (CCO) concernant le Fonds de la Ruralité 2011 ;

1. QUE le conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut :

- a) Souscrive entièrement aux recommandations de son comité consultatif d'orientation (CCO) concernant la répartition des sommes du Fonds de la Ruralité 2011 ;
- b) Autorise le préfet, M. Charles Garnier ainsi que le directeur général de la MRC, Me Yvan Genest, à signer tout protocole d'entente avec les bénéficiaires afin de procéder au versement de ces subventions.

ADOPTÉE

**B) Chargée de projets – Paysages et patrimoine :**

**1. Rapport d'activités :**

Mme Chantal Ladouceur, chargée de projets Paysages et patrimoine, dépose par le biais des documents transmis aux membres du conseil, son rapport d'activités du 25 novembre 2010 au 8 février 2011.

**2. Adoption du plan directeur d'aménagement et du Plan d'action du Parc régional des Pays-d'en-Haut :**

Dans un premier temps, Mme Ana Manescu, assistante de projets rappelle aux membres du conseil l'historique de ce dossier et la mise à jour qui en a été faite depuis bientôt 5 ans.

Par la suite, Mme Chantal Ladouceur résume les composantes du Parc régional de même que les principaux enjeux et le plan d'action proposé.

Pour sa part, le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord, manifeste son désaccord vis-à-vis le refus transmis par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune de retenir l'ensemble des constituantes comprises dans le projet du Parc régional mis de l'avant par la MRC. Également, il souligne que devant un tel refus, il songe même à remettre en question sa participation à la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL).

Toujours à propos de la réponse du MRNF en ce qui a trait au projet de création d'un parc régional par notre MRC, Me Yvan Genest, directeur général informe les membres du conseil que le personnel est en train de présenter un argumentaire sans équivoque quant à la nécessité de la reconnaissance de l'ensemble des constituantes du projet de parc régional présenté par la MRC des Pays-d'en-Haut.

Adoption du plan directeur

CM 18-02-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut adopte le Plan directeur d'aménagement du Parc régional des Pays-d'en-Haut, tel que déposé.

ADOPTÉE

Adoption du plan d'action

CM 19-02-11

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Linda Fortier, mairesse de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut adopte le Plan d'action 2011-2015 du Parc régional des Pays-d'en-Haut, tel que déposé.

ADOPTÉE

**C) Assistante de projets :**

**1. Rapport d'activités :**

Dépôt est fait du rapport d'activités mensuel de Mme Ana Manescu, assistante de projets pour la période du 11 janvier au 4 février 2011.

**7. PARC RÉGIONAL DES PAYS-D'EN-HAUT**

**A) Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord :**

Les membres du conseil prennent connaissance de divers documents de la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord concernant la ratification du représentant au CA de la Corporation et adoptent la résolution suivante :

CM 20-02-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ratifie la nomination de Me Yvan Genest, directeur général de la MRC, à titre de représentant au CA de la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord. Pareille nomination devant prévaloir tant et aussi longtemps que la présente résolution ne sera pas abrogée ou modifiée.

ADOPTÉE

**B) Secteur du parc linéaire :**

Aucun sujet ne figurant à ce point de l'ordre du jour, l'on passe au point suivant.

**C) Secteur du corridor aérobique :**

1. Fondation Hydro-Québec pour l'environnement : demande de subvention pour le projet de renaturalisation d'une partie de la rive du lac St-François-Xavier à Wentworth-Nord :

ATTENDU le projet de renaturalisation de la rive d'une partie du lac Saint-François-Xavier élaboré par le service d'aménagement du territoire et de l'environnement de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

CM 21-02-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Gravel, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut autorise la présentation du susdit projet dans le cadre de la Fondation d'Hydro-Québec pour l'environnement.

ADOPTÉE

2. Fonds régional 2010-2011 de la CRÉ : demande de subvention pour l'aménagement d'un sentier d'accès au corridor aérobique :

ATTENDU l'aide financière de 20 000 \$ offerte aux MRC par la Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides pour des projets de développement en lien avec le Plan d'action des Laurentides 2007-2012 ;

CM 22-02-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :
  - a) Identifie le projet d'Aménagement d'un sentier d'accès au corridor aérobique à partir du Pavillon de Montfort comme celui à être présenté à la CRÉ des Laurentides.
  - b) Autorise le directeur général, Me Yvan Genest, à signer tout document requis pour ce faire.

ADOPTÉE

**D) Secteur de l'interconnexion : réserve financière (règlement n° 239-2010) : informations pour le MAMROT :**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines modifications au règlement n° 239-2010 adopté par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ayant pour objet de décréter une réserve financière annuelle de 175 000 \$ pendant une période de dix (10) ans ;

ATTENDU QUE l'article 488 du Code municipal du Québec permet de procéder à pareilles modifications par voie de résolution ;

CM 23-02-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Lagacé, maire de la ville de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :
  - a) Modifie l'article 6 du règlement no 239-2010 de la façon suivante :  
*Remplacer l'article 233 CMO par l'article 203 CMO*
  - b) Ajoute l'article 6.A audit règlement no 239-2010 :  
*« Article 6.A) AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES  
L'excédent des revenus sur les dépenses à la fin de l'existence de la réserve sera versé au fonds général de la MRC des Pays-d'en-Haut. »*

ADOPTÉE

## 8. DOSSIERS DE M. LE PRÉFET

### A) Sûreté du Québec :

M. le préfet Charles Garnier invite ses collègues le jeudi 10 février prochain au Chalet Pauline-Vanier, afin de discuter du Plan d'actions régionales locales (PARL) de la Sûreté du Québec ainsi qu'au dîner de départ du commandant Jacques Beaupré, le 17 février prochain au restaurant Chez Milot.

### B) Fondation Monique Surprenant :

M. Garnier mentionne l'importance de sensibiliser nos collègues et employés à la campagne de financement 2011 de la Fondation Monique Surprenant au profit de l'Entraide Bénévole qui s'est fixé comme objectif d'amasser 200 000 \$.

## 9. QUESTIONS D'ORDRE FINANCIER

### A) Registre des chèques du mois de janvier 2011 :

CM 24-02-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Ducharme, maire de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le registre des chèques du mois de janvier 2011 totalisant la somme de 673 373,77 \$ pour le fonds général, soit et est accepté. EN CONSÉQUENCE, il est ordonné de procéder au paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

### B) Rapport budgétaire au 31 janvier 2011 :

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport budgétaire au 31 janvier 2011.

### C) Fermeture du règlement d'emprunt n° 200-2008 (Salle polyvalente de la gare de Piedmont) :

Acceptation de l'offre de Financière Banque Nationale Inc.

CM 25-02-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut accepte l'offre qui lui est faite de *Financière Banque Nationale Inc.* pour son emprunt de 137 100 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 200-2008, au prix de 98,04000, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

11 600 \$	1,80000%	16 février 2012
12 100 \$	2,30000%	16 février 2013
12 500 \$	2,70000%	16 février 2014
12 900 \$	3,15000%	16 février 2015
88 000 \$	3,75000%	16 février 2016

2. QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

### Résolution d'autorisation de financement

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 200-2008, la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut souhaite emprunter par billet un montant total de 137 100 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

CM 26-02-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
2. QU'un emprunt par billet au montant de 137 100 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 200-2008 soit réalisé.
3. QUE les billets soient signés par le préfet, M. Charles Garnier et le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Yvan Genest.
4. QUE les billets soient datés du 16 février 2011.
5. QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.
6. QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	11 600 \$
2013.	12 100 \$
2014.	12 500 \$
2015.	12 900 \$
2016.	13 400 \$(à payer en 2016)
2016.	74 600 \$ (à renouveler)

2. QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 février 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 200-2008, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

## 10. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Aucune discussion n'ayant lieu en lien avec le bordereau de correspondance, on passe donc au point suivant de l'ordre du jour.

## 11. DEMANDES À LA MRC

### A) MRNF : projet de transfert d'un chemin de colonisation :

Me Yvan Genest, directeur général indique avoir reçu une demande de consultation concernant un transfert d'une partie du chemin du Paysan (chemin de colonisation du ministère des Transports) en faveur de la ville de Sainte-Adèle.

Puisque la ville de Sainte-Adèle a émis un avis favorable à ce sujet, l'on adopte donc la résolution suivante :

Consentement au projet de transfert d'une partie du chemin de colonisation du Paysan à la ville de Sainte-Adèle

ATTENDU la demande de consultation concernant un projet de transfert par avis ministériel d'un chemin de colonisation du ministère des Transports du Québec (MTQ) au MRNF, soit la cession d'une partie du chemin du Paysan en faveur de la ville de Sainte-Adèle ;

ATTENDU l'avis favorable à cet effet émis par la ville de Sainte-Adèle et la nécessité d'obtenir celui du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut pour finaliser le processus de transfert ;

CM 27-02-11

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Linda Fortier, mairesse de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut indique au ministère des Ressources naturelles et de la Faune son accord quant au transfert des lots 2 493 674, 2 493 675, 2 233 052, 2 233 053, 2 233 060 et 2 233 063 du cadastre du Québec à la ville de Sainte-Adèle, tels qu'identifiés à la carte ci-jointe.

ADOPTÉE

B) Démarche régionale de la CRÉ des Laurentides et du regroupement régional des établissements de santé et de services sociaux des Laurentides, visant à corriger l'iniquité quant aux ressources en santé et services sociaux dans la région des Laurentides :

ATTENDU QUE la croissance démographique depuis 1996 a été de 23 % pour la région des Laurentides comparativement à 8 % pour l'ensemble du Québec, selon l'Institut de la statistique du Québec;

ATTENDU QUE le scénario de référence de l'Institut de la statistique du Québec pour l'horizon 2026 prévoit que cette croissance démographique sera de 29 % pour la région des Laurentides et de 14 % pour l'ensemble du Québec;

ATTENDU QUE la région administrative des Laurentides a connu une croissance démographique trois fois plus élevée que l'ensemble du Québec au cours des quinze dernières années et que cette croissance sera le double de celle de l'ensemble du Québec au cours des quinze prochaines années;

ATTENDU QUE la région des Laurentides présente le taux d'écart négatif le plus élevé de l'ensemble des régions du Québec par rapport à la moyenne nationale (plus de 8 %) concernant l'allocation des ressources en Santé et Services sociaux, selon les données chiffrées du Ministère de la Santé et des Services sociaux datées de mars 2010;

ATTENDU QUE cet écart négatif représentait une pauvreté relative évaluée à 66,3M \$ par le Ministère de la Santé et des Services sociaux selon les mêmes données de mars 2010;

ATTENDU QUE 30 % des résidents de la région des Laurentides doivent aller à l'extérieur de la région pour des soins nécessitant une hospitalisation, selon les données du Ministère de la Santé et des Services sociaux datées de janvier 2010;

ATTENDU QUE le prochain Programme de répartition des effectifs médicaux spécialisés, s'il n'est pas modifié, maintiendra et aggravera cet écart négatif en défaveur de la région des Laurentides pour les cinq prochaines années;

ATTENDU QUE l'accès à un médecin de famille, pour les citoyens de Laurentides, s'avère être des plus difficiles au Québec en raison de la pénurie d'effectifs médicaux dans la région;

ATTENDU QUE plusieurs ministres de la Santé et des Services sociaux ont reconnu publiquement, au cours des années, le déficit de services et de ressources de ce ministère dans la région des Laurentides;

CM 28-02-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Gravel, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :
  - a) Accorde son appui à la Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides et le regroupement des établissements de santé et de services sociaux de la région des Laurentides dans leurs démarches auprès du ministre de la Santé et des Services

sociaux afin que soient augmentées les ressources en soins de santé et de services sociaux dans la région administrative des Laurentides à un niveau ramenant le taux d'écart négatif d'allocation des ressources, actuellement de 8 % par rapport à la moyenne nationale, à celui des régions comparables de Lanaudière, Laval, Mauricie, Centre-du-Québec et Montérégie, soit entre 4 % et 5 %.

- b) Transmet copie de cette résolution
- ◆ à la CRÉ des Laurentides ;
  - ◆ à l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AOESSS), section Laurentides ;
  - ◆ à ses municipalités constituantes
- c) Rende publique cette résolution pour bien faire valoir l'appui de la MRC des Pays-d'en-Haut pour corriger l'iniquité des services de santé et des services sociaux dans la région des Laurentides lors d'un événement régional de sensibilisation de la population à cette réalité.

ADOPTÉE

C) Appui au projet de Maison de soins palliatifs desservant les populations des MRC des Pays-d'en-Haut et des Laurentides :

ATTENDU QUE l'accompagnement et les soins des personnes en fin de vie ainsi qu'à leurs proches aidants représente une préoccupation qui interpelle toute la communauté ;

ATTENDU le contexte de vieillissement de la population, phénomène encore plus marquant dans la région des Laurentides ;

ATTENDU l'accroissement constant du nombre de décès par cancer selon les données du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec ;

ATTENDU la mobilisation des partenaires du milieu autour d'un projet de maison de soins palliatifs de huit lits qui desservirait la population de la MRC des Pays-d'en-Haut et celle de la MRC des Laurentides ;

ATTENDU la volonté clairement exprimée par la population de mourir dans un endroit empreint de dignité et de compassion. Selon un sondage réalisé par la Société canadienne du cancer, s'ils avaient le choix, jusqu'à 80% des personnes atteintes de cancer préféreraient mourir à la maison ce qui indique la nécessité d'offrir davantage de services à domicile et d'accroître le nombre de maisons dédiées ;

ATTENDU les orientations du programme de lutte contre le cancer qui favorisent l'augmentation des services d'accompagnement aux malades en fin de vie ;

ATTENDU QUE selon les travaux de la commission *Mourir dans la dignité*, il se dégage nettement que l'augmentation de l'offre de services en soins palliatifs est devenue plus que nécessaire au Québec ;

ATTENDU le soutien à la démarche et le partenariat entre le CSSS des Sommets et le CSSS des Pays-d'en-Haut, établissements de santé et de services sociaux regroupant six CLSC, quatre centres d'hébergement pour aînés en perte d'autonomie et l'Hôpital Laurentien à Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU l'appui politique donné au projet par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, le Dr Yves Bolduc, de même que par le député de Bertrand, M. Claude Cousineau et par le député de Labelle, M. Sylvain Pagé ;

ATTENDU notre volonté, à titre d'élus municipaux, de maintenir et de bonifier l'offre de soins et de services offerts à notre population ;

ATTENDU la présentation faite par l'organisme Palliaco au conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut le 8 février 2011 ;

ATTENDU QUE plusieurs alternatives de localisation de la maison de soins seront sérieusement évaluées, dont des localisations sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut donne son appui au projet de maison de soins palliatifs desservant la population de la MRC des Pays-d'en-Haut et celle de la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE

D) Terrain du poste de la SQ des Pays-d'en-Haut :

ATTENDU les démarches entreprises par la ville de Saint-Sauveur dans le but que la localisation du poste de la SQ demeure à Saint-Sauveur, tel qu'entendu dans l'entente de services signée entre le ministère de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec et la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Sauveur offre un terrain à la Société Immobilière du Québec répondant aux spécifications exigées par la Sûreté du Québec pour un tel emplacement ;

CM 30-02-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Ducharme, maire de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut accorde son appui à la ville de Saint-Sauveur relativement à son offre de terrain pour la construction d'un nouveau poste de police de la Sûreté du Québec – MRC des Pays-d'en-Haut.
2. QUE copie de la présente résolution soit transmise à :
  - ◆ M. Robert Dutil, ministre de la Sécurité publique ;
  - ◆ M. Claude Cousineau, député de Bertrand ;
  - ◆ M. David Whissell, député d'Argenteuil ;
  - ◆ M. Jacques Beaupré, commandant du district Montréal – Laval – Laurentides – Lanaudière ;
  - ◆ La Société Immobilière du Québec.

ADOPTÉE

E) Opposition à la fermeture du point de services du CLSC de Morin-Heights :

ATTENDU QUE le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights nous informe que le conseil d'administration du CLSC des Pays-d'en-Haut entend fermer les bureaux situés à Morin-Heights ;

ATTENDU QUE le point de service du CLSC de Morin-Heights est le seul situé dans le secteur ouest de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE ce point de service dessert une importante clientèle anglophone de la région et que les services bilingues sont essentiels ;

ATTENDU QUE ce point de service permet d'offrir des services de proximité à une clientèle vieillissante;

CM 31-02-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Ducharme, maire de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. Que le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut :
  - ◆ Signifie son opposition au ministère de la Santé et des Services sociaux à la fermeture du point de service du CLSC de Morin-Heights ;
  - ◆ Demande au Ministre que les orientations de son Ministère soient révisées afin d'offrir des services de santé et des services sociaux plus près des citoyens en région ;
  - ◆ Invite les municipalités de Saint-Adolphe-d'Howard, Wentworth-Nord, Lac-des-Seize-Iles et Saint-Sauveur, desservies par le bureau de Morin-Heights, à faire connaître leur position.
2. Que copie de la présente résolution soit transmise aux personnes suivantes :
  - ◆ Dr Yves Bolduc, ministre de la Santé et des Services Sociaux ;
  - ◆ M. Claude Cousineau, député de Bertrand ;
  - ◆ M. David Whissell, député d'Argenteuil ;
  - ◆ Mme Lyne Bégin, dg, CSSS des Pays-d'en-Haut ;
  - ◆ M. Tim Watchorn, maire de Morin-Heights.

ADOPTÉE

## 12. PROCÈS-VERBAUX

Les membres du conseil prennent connaissance des procès-verbaux de la rencontre des directeurs généraux à la CRÉ des Laurentides (18 janvier 2010) et du comité de sécurité incendie de la MRC des Pays-d'en-Haut du 16 août 2010.

## 13. RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE

### A) Règlements nos 25 et 26 – Achat d'un compacteur à déchets et Achat d'équipements et d'un terrain :

CM 32-02-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Cardin, maire de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut ratifie les règlements nos 25 *Achat d'un compacteur à déchets* et 26 *Achat d'équipements et d'un terrain* de la Régie Intermunicipale des déchets de la Rouge.

ADOPTÉE

### B) Procès-verbal :

Les membres du conseil prennent connaissance du procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge du 17 novembre 2010, déposé pour information.

## 14. TRANSPORT COLLECTIF

### A) Compte-rendu de la réunion du comité de gestion du 20 décembre 2010 :

Les membres du conseil prennent connaissance du compte-rendu du comité de gestion tenu le 20 décembre 2010 de Transport en commun intermunicipal des Laurentides.

### B) Composition du C.A. du nouvel organisme :

Faisant suite aux discussions tenues par le comité de transition en janvier dernier, le consensus suivant est intervenu quant à la composition du conseil d'administration de l'organisme transformé.

CM 33-02-11

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Linda Fortier, mairesse de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut se déclare d'accord avec la composition du conseil d'administration de l'organisme *Transport adapté et collectif des Laurentides* transformé, à savoir :

#### Membres votants (nommés par les MRC et/ou municipalités) :

- ◆ MRC des Laurentides : trois (3) membres désignés (+3 substitués)
- ◆ MRC des Pays-d'en-Haut : trois (3) membres désignés (+3 substitués)
- ◆ Municipalités hors territoire : un (1) membre désigné (+1 substitut)

#### Membres non votants (nommés par le CA du Transport adapté et collectif des Laurentides)

- ◆ Huit (8) représentants provenant de divers organismes et/ou usagers dont nécessairement :
  - Le directeur général de la MRC des Laurentides
  - Le directeur général de la MRC des Pays-d'en-Haut
  - Le directeur général du Transport adapté et collectif des Laurentides.

ADOPTÉE

### C) Adoption de diverses résolutions de demandes de subvention :

Transport collectif – Demande au ministère des Transports  
Volet 3 - le transport interrégional par autocar

ATTENDU la lettre adressée à M. Sam Hamad, ministre des Transports, par M. Marc-André Maheux, directeur général du Groupe Galland Laurentides Ltée, en date du 29 décembre 2010, faisait état d'une baisse spécifique de l'achalandage sur les lignes entre Mont-Laurier et Montréal, ainsi qu'entre Mont-Tremblant et Montréal ;

ATTENDU QUE semblable situation a entraîné un déficit important que ce même transporteur n'est plus en mesure de supporter et ce, malgré une analyse complète de leur façon de faire ainsi que l'identification des lignes n'atteignant plus le minimum requis ainsi que celles commandant l'annulation complète ;

ATTENDU QUE devant la menace d'abandon pur et simple des lignes entre Mont-Laurier et Montréal ainsi qu'entre Mont-Tremblant et Montréal par le Groupe Galland Laurentides Ltée, il s'impose de produire rapidement une étude de besoins sur ces deux mêmes lignes ;

ATTENDU l'existence du Volet 3 : *Le transport interrégional par autocar* permettant de subventionner pareille étude jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par ligne de transport ;

CM 34-02-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Charbonneau, maire de la ville de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE la MRC des Pays-d'en-Haut demande donc au ministère des Transports du Québec (MTQ) de pouvoir bénéficier d'une aide financière de VINGT MILLE DOLLARS (20 000 \$) à même le Volet 3, aux fins de la production d'une étude de besoins des lignes entre Mont-Laurier et Montréal, ainsi qu'entre Mont-Tremblant et Montréal, actuellement desservies par le Groupe Galland Laurentides Ltée qui songe à abandonner purement et simplement les dessertes devant les déficits d'exploitation importants.

ADOPTÉE

#### Cadre de développement en transport collectif pour la région des Laurentides – Appui à la CRÉ

ATTENDU QUE La Conférence régionale des élus CRÉ des Laurentides a élaboré un Cadre de Développement en transport collectif pour la région des Laurentides en collaboration avec les MRC, les organismes de transport adapté et collectif et autres intervenants des Laurentides ;

ATTENDU QUE la CRÉ des Laurentides a adopté ce Cadre de Développement en transport collectif pour la région des Laurentides en janvier 2010 ;

ATTENDU QUE la CRÉ des Laurentides est admissible à une aide financière de 100 000 \$ par année, pour les trois prochaines années, en lien avec la réalisation d'une entente en transport collectif régionale avec le MTQ dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional (Volet II) ;

ATTENDU QUE la CRÉ des Laurentides a réservé un montant de 100 000 \$ par année, pour les trois prochaines années, en lien avec la réalisation d'une entente en transport collectif régionale avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional (Volet II) ;

ATTENDU QUE la CRÉ des Laurentides a adopté par résolution l'attribution de l'aide financière pour l'an un à des promoteurs (MRC et organismes en transport adapté et collectif des Laurentides) pour un montant de 200 000 \$ en mars 2010 ;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière de 100 000 \$ de la CRÉ des Laurentides au MTQ doit être appuyée par résolution par les MRC ;

CM 34a-02-11

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Linda Fortier, mairesse de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. D'appuyer la CRÉ des Laurentides dans sa demande d'aide financière de 100 000 \$ par année pour les trois prochaines années pour la réalisation de projets en lien avec le Cadre de développement en transport collectif pour la région des Laurentides.

ADOPTÉE

#### Demande de subvention pour une étude visant l'amélioration du service de taxibus

ATTENDU QUE le volet 1 du programme d'aide aux transports collectifs régional du ministère des Transports du Québec permet aux MRC de réaliser des études dans le but d'améliorer les services de transport collectif ;

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides souhaite dresser un portrait de la situation actuelle du service de taxibus pour le territoire de la MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE ce portrait permettrait une évaluation des services offerts, de la demande, des habitudes de déplacements et de la satisfaction des usagers en vue de faire des recommandations sur les modifications à apporter au service de taxibus pour augmenter l'achalandage;

ATTENDU QUE le volet 3 du programme ci-haut mentionné permet de subventionner pareille étude jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par MRC;

CM 34b-02-11

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Linda Fortier, mairesse de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut demande au ministère des transports du Québec de lui octroyer un montant de 10 000 \$ afin de lui permettre, en collaboration avec la MRC des Laurentides, d'effectuer une étude visant l'amélioration des services de taxibus pour le territoire de la MRC des Laurentides et des Pays d'en-Haut.

ADOPTÉE

D) Déclaration de compétence : avis de motion et dépôt du règlement n° 241-2011 :

Me Yvan Genest, directeur général indique aux membres du conseil que 6 des 10 municipalités locales ont fait parvenir à la MRC des Pays-d'en-Haut le document indiquant qu'aucun employé et/ou équipement n'est devenu excédentaire suite à l'intention annoncée par la MRC des Pays-d'en-Haut de déclarer sa compétence.

À cet effet, l'étape suivante consiste à donner un avis de motion avec demande de dispense de lecture du règlement n° 241-2011 lors de la présente assemblée, en vue de son adoption.

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Lagacé, maire de la ville de Saint-Sauveur quant à la présentation pour adoption lors d'une prochaine réunion de ce conseil, du règlement n° 241-2011 relatif à la déclaration de compétence de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'égard des municipalités locales de son territoire concernant le transport adapté. Dispense de lecture est également demandée puisque copie du règlement est transmise au même moment.

## 15. DIVERS

A) Dossier des tours de télécommunications :

Concernant les tours de télécommunications et suite aux représentations faites ce matin même par Vidéotron, les membres du conseil préfèrent attendre quelques semaines avant de se prononcer sur le sujet, le temps de faire les consultations appropriées et de former un comité sur ce dossier.

M. Luc Lamond mentionne son intérêt pour une telle tour dans sa municipalité, en autant qu'elle ne serve pas seulement à la téléphonie cellulaire mais également pour Internet Haute Vitesse.

M. Claude Ducharme est d'avis quant à lui qu'il serait recommandé de n'accepter qu'une seule tour, par municipalité, réunissant les services de toutes les compagnies.

CM 35-02-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Lamond, maire de Lac-des-Seize-Iles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut forme un comité, composé des membres suivants :
  - ◆ M. Charles Garnier, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut ;
  - ◆ M. Réjean Gravel, maire de Saint-Adolphe-d'Howard ;
  - ◆ M. Claude Ducharme, maire de Sainte-Anne-des-Lacs

- ◆ M. Luc Lamond, maire de Lac-des-Seize-Iles
  - ◆ Stéphane Lalande, directeur général du CLD des Pays-d'en-Haut
  - ◆ Me Yvan Genest, directeur général de la MRC des Pays-d'en-Haut.
- ... afin d'étudier la question des tours de télécommunications sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

**B) Formulaire d'utilisation du territoire public : Vidéotron :**

Les membres du conseil prennent connaissance du formulaire d'utilisation déposé par la compagnie Vidéotron.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Ayant assisté au dernier colloque *Villes et villages en santé*, M. André Genest, maire de la municipalité de Wentworth-Nord encourage ses collègues à adhérer au concept de *Fête des voisins*.

M. Tim Watchorn, maire de Morin-Heights mentionne que sa municipalité de même que celle de Saint-Adolphe-d'Howard, ont été sélectionnées parmi 50 finalistes pouvant accéder au Top 10 des municipalités les plus « Plein air du Québec » que dressera le Magazine Géo Plein Air en 2011 et invite ses collègues à aller voter sur le site Internet.

M. François Doyon, citoyen de la ville de Sainte-Adèle mentionne au préfet, M. Charles Garnier, sa déception face au manque d'appui et l'inaction constatée de tous les intervenants, dans le dossier de la hausse inégale des valeurs foncières.

**16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (14 h 57)**

CM 36-02-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réjean Charbonneau, maire de la ville de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

1. QUE la présente assemblée soit et est levée.

ADOPTÉE

---

Charles Garnier,  
Préfet

---

Me Yvan Genest,  
Directeur général